



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 511 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SUR LE BOUL. DUCHESNE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 1 350 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 350 000 \$ REMBOURSABLE EN 15 ANS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance du conseil municipal tenue le 9 mai 2022, M. Dany Trahan, conseiller, a donné avis de motion et déposé le projet de Règlement no 511 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer sur le boul. Duchesne comportant une dépense de 1 350 000 \$ et décrétant un emprunt n'excédant pas 1 350 000 \$ remboursable en 15 ans.

En vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 20 juin 2022, à 19 h.

L'objectif de ce règlement est pour construire les terrains de soccer sur le boulevard Duchesne, de l'aménagement d'un stationnement et d'un bâtiment de services.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À YAMACHICHE, CE 13^e JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Marie-France Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière